

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Prescrivant l'enquête publique de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence territoriale de la Communauté de communes Conflent Canigó

Le public est informé que par arrêté du n°372-22 du 27 décembre 2022, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó a prescrit, au titre du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale.

L'enquête sera ouverte durant 32 jours consécutifs du **26 janvier 2023 au 28 février 2023** inclus.

L'objet de cette procédure est d'apporter des ajustements sur le règlement d'urbanisme, de corriger les erreurs matérielles relevées, et de mettre à jour les servitudes d'utilité publiques pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Conflent Canigó, à savoir :

Arboussols, Baillestavy, Campôme, Canaveilles, Casteil, Catllar, Clara-Villerach, Codalet, Conat-Betllans, Corneilla de Conflent, Escaro, Espira de Conflent, Estoher, Eus, Fillols, Finestret, Fontpédrouse, Fuilla, Joch, Jujols, Los Masos, Mantet, Marquixanes, Molitg-les-Bains, Mosset, Nohèdes, Nyer, Olette, Oreilla, Prades, Py, Ria-Sirach, Rigarda, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Tarerach, Taurinya, Thuès-entre-Valls, Trévilach, Urbanya, Valmanya, Vernet-les-bains, Villefranche de Conflent, Vinça.

Il est également prévu d'apporter des changements sur quelques communes spécifiques :

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est prévue en zone Urbaine sur la commune de **Ria-Sirach**. Son instauration permettra d'établir un schéma d'organisation répondant aux problématiques du secteur, et ainsi optimiser son aménagement.
- Un Emplacements Réservé sera ajusté : réduction à **Los Masos**
- Deux Emplacements Réservés seront également créés dans la zone urbaine d'**Olette**, et un autre à **Evol**.

Le projet de modification n°1 inclut également l'ouverture à l'urbanisation de la zone urbanisable 4AU2 à **Campôme**, ainsi que la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation, afin de garantir un aménagement cohérent de cette zone.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire, personne publique responsable de la procédure, représentée par son Président M. Jean-Louis JALLAT, pourra approuver par délibération le Plan Local d'urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale.

Monsieur Guy BIELLMANN, cadre équipement, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif n° E22000156/34 en date du 13/12/2022.

Le dossier d'enquête publique, comprenant le projet de modification, et les avis recueillis, dont celui de l'autorité environnementale, sera consultable selon les modalités suivantes :

Un accès numérique. Les pièces du dossier sont mises en ligne et accessibles sur un registre dématérialisé disponible directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-scot-conflent-canigo> ou par un lien depuis le site <https://www.conflentcanigo.fr/>

Le **dossier papier** soumis à enquête publique, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé durant toute la durée de l'enquête au **siège de la Communauté de Communes** :

Château PAMS - Route de Ria - 66500 PRADES, du lundi au vendredi, de 9h à 12h, et 14h à 17h

Le dossier de l'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur (au format papier) et des avis des personnes publiques recueillis, dans les lieux et aux jours et heures indiqués ci-dessous :

A Ria-Sirach – Hôtel de Ville,
8, avenue d'en Cassa 66500 RIA-SIRACH
Lundi et Vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h30

A Campôme – Hôtel de ville,
La Place 66500 CAMPOME
Mercredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

A Olette – Hôtel de ville,
Avenue du Général de Gaulle 66360 OLETTE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 18h

Chacun pourra également adresser par écrit, pendant la durée de l'enquête, ses observations et propositions à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : Communauté de communes Conflent Canigó, Modification n°1 du PLUi valant SCOT- Enquête publique, Route de Ria, 66500 PRADES, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : plui-scot-conflent-canigo@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront insérées et consultables sur le site internet du registre dématérialisé dans les meilleurs délais : <https://www.registre-numerique.fr/plui-scot-conflent-canigo> et sur le registre situé à PRADES.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

PRADES (Château PAMS – Route de Ria)		
Jeudi 26 janvier 2023 de 9h à 12h	Mardi 28 février 2023 de 14h à 17h	
RIA-SIRACH (hôtel de ville)	CAMPOME (hôtel de ville)	OLETTE (hôtel de ville)
Mercredi 01 février 2023 de 9h à 12h	Mercredi 08 février 2023 de 9h à 12h	Mercredi 15 février 2023 de 9h à 12h
Mercredi 22 février 2023 de 9h à 12h		

Dans le contexte de l'épidémie de Covid19, les mesures sanitaires en vigueur relatives à l'accueil du public devront être respectées. Elles pourront évoluer selon la situation sanitaire et les éventuels changements réglementaires sur le sujet.

Il est toutefois conseillé de prendre des mesures personnelles ou collectives pour se préserver d'éventuelles contaminations.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables durant un an au siège de la Communauté de Communes, et à la Préfecture des P-O aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/plui-scot-conflent-canigo>.

Toute personne peut à sa demande, dans les conditions habituelles d'accès aux documents administratifs, obtenir communication du dossier d'enquête publique et toute information, auprès de M. LUBRANO, chargé de mission à la communauté de communes (04.68.05.50.54), dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.